



Ressources humaines

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le rapport annuel sur les ressources humaines et le rapport de la Commission de la fonction publique internationale intitulé « Amendements au statut de la Commission de la fonction publique internationale ».¹
2. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par le Secrétariat pour parvenir globalement à la parité des genres. Il a toutefois noté que cet objectif n'avait pas encore été atteint pour les représentants de l'OMS dans les bureaux de pays ni parmi le personnel aux plus hauts niveaux. Le Secrétariat a informé le Comité que l'équilibre entre les genres parmi les représentants de l'OMS s'était amélioré depuis la date de clôture du rapport et a décrit les efforts déployés pour augmenter le nombre de femmes sur la liste de candidats aux postes de chef de bureau de pays, tout en reconnaissant qu'il restait encore beaucoup à faire.
3. Le Comité a encouragé le Secrétariat à redoubler d'efforts pour améliorer la représentation géographique, en tirant parti des enseignements tirés d'autres domaines (tels que le programme Jeunes administrateurs ou le programme mondial de stages) et en associant les États Membres à des initiatives de sensibilisation. Il a en outre demandé des informations sur les améliorations attendues du nouveau module de recrutement du système de gestion opérationnelle (BMS) et sur la question de savoir si celui-ci permettrait d'accélérer le processus de recrutement. Le Secrétariat a informé le Comité que le nouvel outil utiliserait l'intelligence artificielle pour la sélection initiale des candidats et réduirait au minimum la nécessité d'une intervention manuelle dans la saisie des données, améliorant ainsi la capacité de suivre le processus et d'en rendre compte. Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre du remplacement du progiciel de gestion intégré par le nouveau système de gestion opérationnelle.
4. Saluant le travail accompli par le Secrétariat pour mettre les données à disposition sur le portail Web, les États Membres ont demandé que davantage d'informations soient fournies sur la proportion de

¹ Documents A76/26 et A76/27, respectivement

membres du personnel selon la classe par pays, et non seulement par Région. En outre, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'augmentation du nombre de prestataires externes engagés.

5. En réponse à d'autres points soulevés par le Comité sur la question de recueillir l'avis des membres du personnel, le Secrétariat a indiqué qu'une enquête s'adressant à l'ensemble du personnel était en préparation et qu'elle serait lancée dans le courant de l'année. Cette enquête serait conforme à la recommandation du Corps commun d'inspection de mener de telles enquêtes tous les deux ans.

6. En réponse à une question concernant les efforts déployés par l'OMS pour améliorer les perspectives de carrière du personnel ayant des responsabilités familiales grâce à un aménagement des modalités de travail, le Secrétariat a cité l'exemple des dispositions qui avaient été mises en place pour le nouveau congé parental, notant que la nouvelle politique sur l'aménagement des modalités de travail facilitait l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. En réponse à une autre question du Comité, le Secrétariat a expliqué qu'un cours de formation visant à éliminer la fraude et la corruption était déjà disponible et que les futurs rapports comporteraient des informations à ce sujet.

7. En ce qui concerne le rapport de la Commission de la fonction publique internationale, le Comité a souligné qu'il importait d'adopter le statut révisé de la Commission, conformément à la résolution 77/256 A-B de l'Assemblée générale des Nations Unies.

RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports figurant dans les documents A76/4 et A76/4 Add.1 et d'adopter le projet de résolution figurant dans le document A76/27. Il a en outre proposé au Secrétariat, afin de l'aider à s'acquitter de ses mandats existants :

- a) de continuer à tout mettre en œuvre pour améliorer la représentation géographique ;
- b) de s'efforcer d'améliorer l'efficacité du processus de recrutement ;
- c) de continuer d'œuvrer en faveur de la parité entre les genres à tous les niveaux de l'Organisation, en particulier parmi les représentants de l'OMS dans les bureaux de pays et le personnel occupant des postes de rang supérieur ; et
- d) de continuer d'enquêter et de faire rapport au Conseil exécutif sur les points de vue du personnel concernant les nombreux efforts de réforme et de changement culturel entrepris par l'Organisation, en accordant une attention particulière à l'évaluation de la confiance et de l'expérience du personnel à l'égard des fonctions d'encadrement interne de l'OMS.

= = =